

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 28 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 28 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 23 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène - FERMEN Claudine - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon, **Adjoints**

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothée - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston - PILNIAK Alain - KAPOUN Jean-Jacques – KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand - DELCAMBRE Chantal - Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD Perrine **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Monsieur DEFAUQUET Gérard à Madame Maryline LUCAS
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Madame AMADEI Corinne

Absents :

Madame MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore - Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Chantal DELCAMBRE

AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES EN 2025

Madame le Maire indique que, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 059-215902768-20250411-D15DU110425-DE

SLOW

Vu la demande du commerce ALDI qui sollicite une ouverture exceptionnelle les dimanche 21 décembre 2025 et 28 décembre 2025,

Elle propose :

- de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2025 de tous les commerces de détail,*
- de préciser que les dates seront définies par un arrêté du Maire,*
- de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.*

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

donne un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2025 les dimanches 21 et 28 décembre 2025 pour tous les commerces de détail qui seront définies par un arrêté du Maire,

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Chantal DELCAMBRE.

Delcambre

